

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU

N°: 765-06-000001-193

DATE : le 13 septembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

JESSY TRUDEAU

Demanderesse

c.

VILLE DE VARENNES

Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION (Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Silvana Conte;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Silvana Conte pour assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Shaun E. Finn pour assurer la gestion particulière de l'instance, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**